



DOSSIER DE CANDIDATURE

Titre Professionnel Animateur d'Equitation

Identité du candidat

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

PHOTO

Date et lieu de naissance :

Nationalité :

Sexe :

N° de sécurité sociale :

Situation de famille :

N° de licence FFE de l'année en cours :

(Licence compétition obligatoire)

Téléphone personnel :

E-mail :

Si apprenti mineur : coordonnées et téléphone des responsables légaux :

→

→

Permis de conduire : OUI NON

Véhicule personnel : OUI NON

Personne à contacter en cas d'urgence :

→ Nom Prénom :

→ Téléphone :



Situation actuelle

(cochez les cases correspondantes)

Etudiant(e) en classe de / sortant de :

Salarié(e) - indiquez votre emploi :

CDI CDD (durée :) Apprentissage Intérim

Nom de l'entreprise :

Adresse :

Demandeur d'emploi inscrit au Pôle Emploi

Numéro d'identifiant :

Date d'inscription :

Structure tutorale envisagée

Avez-vous trouvé votre entreprise ? : OUI NON

• Si oui :

Raison sociale :

Adresse :

Téléphone :

Nom du maître d'apprentissage désigné :

• Si non :

ENTREPRISES CONTACTEES	DATE	RETOURS DE L'ENTREPRISE ET COMMENTAIRES

Parcours scolaire :

ANNEES	LIEU	DIPLOME

Expérience professionnelle :

ANNEES	ACTIVITE	ENTREPRISE

Niveau équestre :

Brevet fédéral (le plus élevé) :

Disciplines pratiquées : *Entourer la bonne réponse*

CSO : pratique / compétition - (catégorie : Club / Amateur / Pro)

DRESSAGE : pratique / compétition - (catégorie : Club / Amateur / Pro)

CCE : pratique / compétition - (catégorie : Club / Amateur / Pro)

AUTRE : Pratique – compétition* (Club / Amateur / Pro)

Nom du club où vous montez actuellement :



Conditions Générales de Vente

<p>Les présentes conditions générales ont pour objet de préciser l'organisation des relations contractuelles entre EKISTEA et le cocontractant aux tests de sélection : elles déterminent ainsi les conditions d'inscription et de réalisation des tests de sélection. A ce titre, et sauf dérogation, elles s'appliquent à tous les tests de sélection dispensés par EKISTEA.</p> <p>Article 1. CONDITIONS D'INSCRIPTION</p> <p>1.1. Fiche d'inscription :</p> <p>Pour s'inscrire aux tests de sélection de la formation souhaitée, le cocontractant a obtenu le dossier de candidature composé des présentes conditions générales et de l'ensemble des pièces nécessaires à la constitution du dossier.</p> <p>Il appartient au cocontractant de remplir lisiblement le dossier de candidature, de le signer et de l'adresser ensuite à EKISTEA. Il joint à son envoi l'intégralité des pièces nécessaires à la constitution de son dossier avant la date limite d'inscription.</p> <p>La signature du dossier de candidature vaut acceptation des présentes conditions générales de vente et engagement contractuel.</p> <p>1. 2. Convocation :</p> <p>A réception du dossier de candidature complet et à l'issue de la date limite d'inscription, EKISTEA adresse une convocation au cocontractant.</p> <p>Article 2. CONDITIONS TARIFAIRES</p> <p>2.1. Tarifs des tests de sélection :</p> <p>Les tarifs applicables sont ceux en vigueur au jour de l'inscription. Les tests de sélection sont rattachés à une formation professionnelle, ils sont exonérés de TVA.</p> <p>2.2. Modalités de paiement :</p> <p>Le prix des tests de sélection est dû au premier jour de la prestation, y compris en cas d'abandon en cours de test.</p> <p>Le paiement sera effectué à réception de la facture. EKISTEA envoie une facture au cocontractant.</p> <p>2.3. Financement de la formation :</p> <p>Les tests de sélection ne font pas partie du dispositif de formation</p>	<p>professionnelle continue, ils ne peuvent être pris en charge par un organisme financeur.</p> <p>Le cocontractant est redevable de l'intégralité du coût des tests qui lui est facturé.</p> <p>Article 3. DELAI DE RETRACTATION</p> <p>Une fois le dossier de candidature envoyé à EKISTEA, le cocontractant dispose d'un délai de 10 jours pour se rétracter. Il en informe le LAPSA par tout moyen écrit assorti d'un accusé réception.</p> <p>Article 4. NON REALISATION DES TESTS DE SELECTION</p> <p>Si le test de sélection ne peut être réalisé dans son intégralité, l'inscription aux tests est résiliée dans les conditions décrites ci-après.</p> <p>4.1. Annulation du fait du cocontractant :</p> <p>Le cocontractant qui souhaite annuler sa participation au-delà du délai de rétractation doit en informer EKISTEA par tout moyen écrit assorti d'un accusé réception.</p> <p>L'annulation est possible dans les conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ toute demande d'annulation reçu PAR EKISTEA plus de 7 jours ouvrés avant le début des tests de sélection n'entraîne aucune facturation. ✓ toute demande d'annulation reçu par EKISTEA de 7 à 3 jours ouvrés avant le début des tests de sélection entraîne une facturation de 75% du montant des tests. ✓ toute demande d'annulation reçue par EKISTEA moins de 3 jours ouvrés avant le début des tests de sélection entraîne une facturation de 100% du montant des tests. <p>L'absence aux tests de sélection sans annulation préalable entraînera la facturation de l'intégralité des tests de sélection.</p> <p>4.2. Annulation du fait d'EKISTEA :</p> <p>Il est convenu que faute de réalisation totale ou partielle des tests de sélection indépendante du cocontractant, EKISTEA propose un report des tests ou un remboursement au cocontractant des sommes</p>	<p>indûment perçues.</p> <p>EKISTEA a la possibilité d'annuler les tests de sélection dans un délai de 4 jours ouvrables avant le commencement des tests si le nombre d'inscription est insuffisant.</p> <p>Dans ce cas, EKISTEA adresse un courriel actant de la résiliation des tests de sélection ainsi qu'un descriptif des éventuelles modalités de report.</p> <p>Article 5. REMPLACEMENT ET REPORT D'INSCRIPTION</p> <p>Le report d'inscription est admis d'une session à une autre dans la limite des places disponibles. Le cocontractant effectue sa demande par un courrier recommandé avec accusé de réception, EKISTEA confirme ou non la possibilité de report par écrit dans un délai raisonnable.</p> <p>Article 6. REALISATION DES TESTS DE SELECTION</p> <p>Les modalités particulières de réalisation des tests de sélection sont détaillées dans le programme.</p> <p>Seule l'admission ou non en formation est communiquée par écrit à l'issue des tests de sélection.</p> <p>Article 7. ASSURANCES</p> <p>Pour tout test de sélection, le cocontractant doit fournir son attestation en responsabilité civile. Il est informé qu'il a la possibilité de souscrire auprès de la compagnie de son choix une assurance complémentaire couvrant les dommages corporels qu'il pourrait subir.</p> <p>Article 8. DISPOSITIONS DIVERSES</p> <p>Conformément à la loi informatique et libertés du 06/01/1978, le cocontractant peut accéder aux informations le concernant, les rectifier et s'opposer à leur diffusion à des tiers. Le droit d'accès s'exerce par écrit (mail ou postal) auprès du service juridique de l'établissement.</p> <p>Article 9. REGLEMENT DES LITIGES</p> <p>Toute contestation fera l'objet d'une tentative de règlement amiable. À défaut, en cas de litiges la juridiction compétente sera celle du siège du défendeur.</p> <p>[</p>
--	---	--



Tests de Sélection

Titre Professionnel « Animateur d'Equitation »

Conditions d'inscription – Pré-requis :

- ✓ Être âgé(e) de 17 ans au moins à la date d'entrée en formation,
- ✓ Être d'un niveau galop 5 pour l'inscription aux tests.
- ✓ Être titulaire d'un diplôme de premiers secours à l'entrée en formation

Dates :

Tests de sélection : / / 2022 (à choisir parmi les dates proposées)

EKISTEA vous adressera une convocation aux tests (Sélection et Positionnement) au minimum 7 jours avant la semaine de sélection, en vous précisant les dates effectives en fonction du nombre de candidats.

Restauration :

Pas de restauration sur place mais diverses possibilités à proximité

Frais d'inscription aux tests de sélection :

- ✓ 85 € TTC tests de sélection organisé au Centre Equestre du Clos du Verger

Votre chèque ne sera encaissé que le jour des tests de sélection. En cas d'annulation dans le délai de rétractation, votre chèque vous sera restitué.

Déroulement des tests

Les tests de sélection comportent 3 étapes :

- ✓ Un entretien de motivation et de présentation du projet professionnel du candidat.
- ✓ Un test de pratique équestre effectué avec un cheval mis à disposition par le Centre Equestre du Clos du Verger
- ✓ Un test écrit (réalisation d'un résumé de texte) permettant d'évaluer l'aptitude du candidat à s'exprimer à l'écrit.

Le positionnement

Le positionnement aura lieu en même temps et sur les mêmes épreuves techniques que la sélection.

Selon l'arrêté : « L'objectif du positionnement est d'analyser la situation d'un stagiaire avant son entrée en formation, de vérifier ses acquis et de les comparer aux compétences requises par le référentiel de certification ».

« Ce positionnement réalisé par l'organisme de formation conduit à l'élaboration d'un parcours individualisé de formation. Le positionnement est un test pratique dans la discipline qui se déroulera sur la même situation que les tests pratiques ».

Financement de la formation :

La formation Titre Professionnel Animateur d'Equitation est ouverte aux stagiaires mais aussi aux apprentis.

Différents dispositifs en vigueur dans le domaine de la formation professionnelle permettent aux stagiaires de bénéficier de prises en charge ou d'aides. Cette formation est éligible au CPF et au financement Pôle Emploi.

Pour étudier les modalités de financement de votre projet, merci de contacter :

Isabelle BARATIER au 06.18.01.04.02 ou contact@ekistea.fr

Les stagiaires souhaitant bénéficier d'éventuelles aides financières doivent impérativement commencer leurs recherches dès le retrait de ce dossier de candidature.

Votre projet de financement

Le coût de la formation en parcours complet est de 5 880 € (devis OPCO sur demande) + frais d'inscription 120 €.

Prise en charge de la formation :

- Contrat d'apprentissage
- AIF Pôle emploi, AIF Région
- Contrat de professionnalisation
- Autofinancement

Informations relatives aux aides de financement

Il existe diverses possibilités de prises en charge pour vous aider à financer votre formation, en totalité ou en partie. L'accès aux différents dispositifs existants dépend de votre situation personnelle, sociale, familiale et surtout, de votre situation au regard de l'emploi

Les droits ne sont pas systématiques et nous vous recommandons d'effectuer vos démarches dès votre inscription aux épreuves de sélection.

LES AIDES POSSIBLES VARIENT SELON VOTRE STATUT :

✓ DEMANDEUR D'EMPLOI :

Pour les demandeurs d'emploi non-inscrits, il est impératif de vous inscrire à Pôle Emploi et de demander à rencontrer un conseiller. Différents dispositifs peuvent être mis en place :

- ✚ Le CPF : les demandeurs d'emplois peuvent mobiliser les crédits capitalisés pour financer une formation professionnelle. En plus de formations éligibles au CPF, les demandeurs d'emploi ont accès à des formations financées par la région, pôle emploi ou encore l'Agefiph.
- ✚ Les aides Pôle emploi :
 - Action de formation préalable au recrutement
 - Action de formation collective
 - Aide individuelle à la formation (AIF)



- ✚ Les autres acteurs locaux :
 - Missions locales pour les jeunes de moins de 26 ans
 - Les conseils régionaux : chaque région à son propre programme et chaque programme varie d'une région à une autre. Il convient aux demandeurs d'emploi de se renseigner auprès de son conseil régional.
- ✚ Le contrat de professionnalisation : ces contrats ont pour objet de favoriser l'insertion ou la réinsertion des demandeurs d'emploi par l'acquisition d'une qualification reconnue. Vous devez trouver un employeur.
- ✚ Le contrat d'apprentissage : Notre formation est ouverte et éligible à la formation par apprentissage.

Vous devez trouver un employeur

✓ SALARIE :

Vous devez informer votre employeur de votre projet et solliciter l'organisme auquel il cotise au titre de la formation professionnelle. Plusieurs dispositifs de financement sont possibles :

- ✚ Le CPF (à l'initiative du salarié) : *tout salarié détient un compte personnel de formation géré par la Caisse des dépôts et consignation. Pour des formations éligibles au CPF.*
- ✚ Le CPF de transition (à l'initiative du salarié) : *permettre à tout salarié de changer de profession. Pour des formations éligibles au CPF.*
- ✚ Le dispositif ProA : *permettre au salarié de changer de métier ou de profession, ou de bénéficier d'une promotion sociale ou professionnelle. Le niveau de qualification visé doit être supérieur ou identique à celui détenu par le salarié.*
- ✚ L'accompagnement à l'effort de formation : *pour les entreprises de moins de 50 salariés.*

✓ DIRIGEANT ET TRAVAILLEUR INDEPENDANT :

En contrepartie de la contribution à la formation professionnelle, à laquelle ils sont soumis, les travailleurs indépendants peuvent, sous conditions, bénéficier du financement de leurs actions de formation. Vous pouvez solliciter l'organisme auquel vous cotisez au titre de la formation professionnelle (en général il s'agit du VIVEA). Si vous ne cotisez pas, vous devrez payer vous-même votre formation.

✓ PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP :

Prenez contact d'une part, avec l'AGEFIPH (attention : co-financement obligatoire) et d'autre part avec le Cap Emploi et/ou avec votre assistante sociale si vous êtes déjà pris en charge.

Attention :

Aucune demande d'aide ne peut être acceptée si elle est effectuée au moment d'entrer en formation

Documents à joindre au dossier

(les pièces pourront être envoyées au fur et à mesure de la constitution du dossier)

Validation EKISTEA	DOCUMENTS
<input type="checkbox"/>	Ce dossier dûment complété, daté et signé
<input type="checkbox"/>	Un CV précisant votre parcours scolaire et vos expériences professionnelles
<input type="checkbox"/>	Une lettre de motivation, où vous expliquerez les raisons qui motivent votre choix et les objectifs concrets que vous poursuivez en matière d'emploi et de formation
<input type="checkbox"/>	Une photocopie de votre carte nationale d'identité recto-verso ou de votre passeport en cours de validité
<input type="checkbox"/>	Une photocopie de votre diplôme PSC1 (ou équivalence) à jour
<input type="checkbox"/>	Une photocopie de votre Galop 5 validé
<input type="checkbox"/>	Une photocopie de votre licence FFE de l'année en cours
<input type="checkbox"/>	Un certificat médical de non-contre-indication à la pratique et à l'enseignement des activités équestres, y compris en compétition, datant de moins de 1 an à la date d'entrée en formation
<input type="checkbox"/>	Une photocopie de votre attestation de sécurité sociale (carte vitale)
<input type="checkbox"/>	Une photocopie de votre attestation JAPD (pour les – de 25 ans)
<input type="checkbox"/>	Un chèque daté et signé, libellé à l'ordre de EKISTEA, du montant des frais des tests de sélection (non remboursable hors délai de rétractation)
<input type="checkbox"/>	Une attestation d'assurance individuelle-accident et responsabilité civile (à se procurer auprès de sa compagnie d'assurance habitation ou véhicule), couvrant vos dommages personnels et vos actes durant les épreuves de sélection et, en cas d'admission, durant toute la formation (activités sportives, déplacements, etc)
<input type="checkbox"/>	Pour les personnes handicapées, l'avis d'un médecin agréé par la Fédération française handisport ou par la Fédération française de sport adapté (Rappel : prendre contact avec la DRAJES de votre région de résidence en amont des exigences préalables à l'entrée en formation).
<i>POUR LES PERSONNES CONCERNEES</i>	
<input type="checkbox"/>	Pour les – de 25ans : attestation de recensement
<input type="checkbox"/>	Annexe 1 : Equivalences (tableau à renseigner)
<input type="checkbox"/>	Photocopie des diplômes donnant droit à des équivalences
<input type="checkbox"/>	Annexe 2 : Demande d'allègement (tableau à renseigner)
<input type="checkbox"/>	Photocopie des diplômes motivant la demande d'allègement
<input type="checkbox"/>	Photocopie du contrat de travail pour les salariés
<input type="checkbox"/>	Attestation de l'employeur vous autorisant à suivre la formation
<input type="checkbox"/>	Attestation de prise en charge de la formation par l'employeur

Centre équestre partenaire (Tuteur) ou maître d'apprentissage :

(Cette partie pourra être renseignée une fois la structure trouvée)

La formation « Titre Professionnel Animateur d'Équitation » nécessite d'avoir un centre équestre partenaire (tuteur) ou maître d'apprentissage car il s'agit d'une formation par alternance.

Les candidats sont 14 heures en centre de formation pour 21 heures en entreprise sur la globalité des semaines.

Une liste de tuteurs est à votre disposition sur demande auprès d'Ekistea.

Vous pouvez prendre contact avec nous pour demander une aide et des renseignements dans la recherche de structures.

Cette recherche de centres équestres est à effectuer en amont de la formation en prenant en compte votre situation géographique.

NOM de la structure équestre et nom du responsable :

Adresse de la structure équestre :

Type d'alternance acceptée :

- Stagiaire
- Apprentissage

Téléphone de la structure équestre. :

N° d'adhésion FFE :

Annexe 1 : Equivalences

Voir les différents décrets du 24 novembre 2015, arrêtés du 7 octobre 2016, et du 6 mars 2017

Demande d'équivalences pour :

UC1 : Participer au fonctionnement et à l'entretien de la structure équestre	<input type="checkbox"/>
UC2 : Participer à l'animation et à l'encadrement des activités équestres en sécurité	<input type="checkbox"/>
UC3 : Mobiliser les techniques professionnelles permettant d'assurer le travail d'entretien, le soin et le bien être de la cavalerie d'école	<input type="checkbox"/>

Joindre les justificatifs pour chaque équivalence demandée



VAE

Avez-vous déposé une demande de Validation d'Acquis d'Expérience (VAE) auprès des services de Jeunesse et Sport ? oui – non - Si oui pour quels UC :

Cette demande doit être déposée avant les tests d'entrée en formation pour être étudiée par le jury plénier initial de la session de formation.

Annexe 2 : Allègement

Après consultation du référentiel de formation, vous pouvez formuler une demande d'allègement de temps de formation qui sera étudiée lors du positionnement.

Les allègements ne dispensent pas de la certification de l'UC concernée

Allègement demandé	Diplôme ou autre compétence acquise motivant la demande
UC 1	
% d'allègement :	
UC2	
% d'allègement :	
UC3	
% d'allègement :	

Joindre les justificatifs des diplômes ou emplois antérieurs motivant la demande

DOSSIER À NOUS RETOURNER ACCOMPAGNÉ DES DOCUMENTS DEMANDÉS

Scanné par mail à contact@ekistea.fr

ou à l'adresse suivante :

ISTEA CONSEIL – EKISTEA

80, Chemin du Derontay

01250 BOHAS

